

Thème II. - EDUCATION ET CONSERVATION.

L'Assemblée émet le vœu :

- que, dans l'immédiat, le rôle éducatif de l'U.I.C.N. se concentre sur la constitution d'un centre de documentation réunissant des modèles de matériel éducatif en ce qui concerne la conservation et la protection de la nature. Toutes les organisations intéressées sont priées, en conséquence, de communiquer à l'U.I.C.N. toute documentation de ce genre.

En vue de la mise en vigueur de cette résolution,

L'Assemblée recommande :

- que le Conseil Exécutif de l'Union sollicite l'assistance de l'Unesco pour l'établissement d'un vaste centre de documentation concernant la conservation de la nature et des ressources naturelles ;
- qu'un moyen, soit étudié permettant **aux** étudiants envoyés en Europe pour entreprendre des études supérieures de biologie (études techniques ou scientifiques) de visiter le centre de documentation de l'U.I.C.N. à Bruxelles afin de se familiariser avec les principes de conservation ;
- **que** la tâche de développer le programme éducatif de l'Union et de tenir-à **jour** la documentation dans ce domaine soit confiée **à** un membre du personnel de cette Union et qu'il soit envisagé de faire visiter par des experts, autres que l'écologiste attaché au Secrétariat, des régions dans lesquelles existent des problèmes éducatifs particuliers.

*
* *

L'Assemblée attire l'attention sur le besoin urgent de mesures destinées à assurer que les populations, les administrateurs publics ainsi que les financiers, les hommes d'affaires et autres experts intéressés dans les projets d'aménagement, soient mis au courant des objectifs de la conservation de la nature et de la nécessité de celle-ci.

SIXIEME ASSEMBLEE GENERALE

ATHENES, GRECE - SEPTEMBRE 1958

Eh vue de la mise en vigueur de cette résolution,

L'Assemblée recommande :

- que l'Union prenne contact avec le Secrétaire Général des Nations Unies afin de solliciter que les Bureaux et Institutions spécialisées intéressés de cette organisation soulignent mieux l'importance des conseils et de l'assistance apportés par les experts en vue de préparer les communautés locales à mettre elles-mêmes en pratique les méthodes préconisées de re- tauration et d'aménagement des ressources naturelles disponibles dans leurs régions ;
- que le Secrétaire Général de l'Union examine l'opportunité de provoquer une réunion (à l'échelon régional ou national) d'un nombre limité d'experts spécialisés dans l'évaluation des ressources naturelles, dans le but d'examiner la situation dans le pays ou la région intéressée. D'éminents financiers, industriels ou instigateurs de grands projets seraient alors conviés à une table ronde au ccurs de laquelle ils seraient mis au courant de cette situation et des avantages qu'il y aurait, à long terme, à recher- cher l'avis de spécialistes de la conservation des ressources naturelles, ayant une bonne connaissance des implications économiques de tous grands projets de mise en valeur ;
- que la possibilité soit examinée de convoquer en Afrique une conférence pour faire le point des réalisations passées et actuelles en matière d'éducation pour la conservation dans les différents territoires ;
- que dans la mesure du possible les Africainssoient invités à faire partie des groupements consultatifs et des institutions telles que les Conseils d'Administration des Parcs Nationaux.

L'Assemblée émet le vœu :

- que le Secrétaire Général de l'Union demande à l'Unesco d'inclure dans sa révision des programmes des écoles primaires l'ensemble des question6 concernant les relations entre les enfants et leur environnement naturel ainsi que les principes relatifs à la conservation de la Nature et de ses ressources.